

Gouvernement Provincial

DU LIMBOURG.

2^e Division.

N^o 7299 - L. H.

La Députation permanente,

VOIRIE VICINALE.

AMÉLIORATION.

APPROBATION DE PLANS.

Vu la délibération du conseil communal de

Storpmuel,

en date d

11

1^{er} Septembre 1873

adoptant un plan pour

le redressement du chemin

no 9 vers Oreye

Vu le plan et le procès-verbal d'enquête de commodo

et incommodo constatant qu'il

ne s'est produit

aucune observation au opposant

Vu les rapports du commissaire d'arrondissement et du
commissaire-voyer d'arrondissement ;

Vu ~~l'art. 28 de la loi du 10 avril 1844, la loi du 20 mai 1863, l'art. 76~~
~~de la loi communale, ainsi que la loi du 27 mai 1870,~~ *Arrêté :*

Est Approuvé la délibération précitée en ce qui concerne l'adoption du plan, et émet l'avis qu'il y a lieu d'autoriser l'acquisition, soit de gré à gré, soit par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique, des terrains nécessaires à l'exécution de ce plan.

Le présent sera publié par le collège échevinal, dès le dimanche qui suivra sa réception, et restera affiché pendant huit jours, conformément aux dispositions de la loi du 20 mai 1863.

Le certificat constatant l'accomplissement de cette formalité nous sera transmis après l'expiration du délai d'appel.

En séance, à Hasselt, le

13 février 1874.

Le Greffier provincial,

La Députation,

[Signature]
[Signature]

Pour expédition conforme :

Le Greffier provincial,

[Signature]
[Signature]

[Signature]

[Signature]

Pour l'apier conforme Vu et Approuvé
par le conseil communal

A Herpennel 20 Mars 1874

Edm. De Tuccorral



Donné le

p. Menson
B. mignolet
J. Dieu

Commune de Hespmael.

Plan projet de redressement du chemin n° 9 vers Oreye,
avec indication des emprises à faire,
Donné par le sous-préfet Commissaire-royal Cantonal,
Le 1^{er} Septembre 1873.
Signé A. Jans.

Vu et approuvé par le Conseil communal,
à Hespmael, le 1^{er} Septembre 1873.

Signés, [Redacted]

Approuvé pour être annexé à notre arrêté de ce jour
Hasselt, 13 Février 1874.
La Députation provinciale
Signé J. Bony.

Le Greffier Provincial
P. Rynders.

Pour copie conforme,
à Hall et Molen, le 28 Février 1874.
L'aspirant-juré,
[Signature]

Notaire-Lexique exacte par le Conseil Cantonal
à Hespmael le 20 Mars 1874.

Schaal: 1/500
0 2.5 5 10 15 20 Meters

